

## Mobiliser des Fonds pour la croissance et l'emploi

L'UE a lancé un plan d'investissement sans précédent pour stimuler la création d'emplois, et relancer la croissance et l'investissement stratégique dans des secteurs clés en Europe. **Le Plan d'investissement pour l'Europe** vise à débloquer des investissements publics et privés, à hauteur de 315 milliards d'euros d'ici à 2018, en soutenant l'accès au financement à risque pour les entreprises de toutes tailles.

Moteur essentiel de ce plan d'investissement, le **Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)** assumera une partie des **risques inhérents aux projets** innovants. Le Fonds est un partenariat stratégique entre la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI). Les projets innovants pourront bénéficier de prêts, de garanties et de produits assimilables à des prises de participation pour un montant d'environ 61 milliards d'euros. Répartis sur 3 ans, ils seront versés, soit directement par la BEI, soit par l'intermédiaire de sa filiale spécialisée, le Fonds européen d'investissement (FEI).

## Volet Infrastructure et Innovation

Le **Volet Infrastructure et Innovation** du FEIS permet d'augmenter la capacité de prise de risque de la BEI pour les projets de grandes infrastructures. Le fonds de garantie de 16 milliards d'euros provenant du budget de l'UE et les 5 milliards d'euros provenant de la Banque européenne d'investissement doivent permettre, par effet de levier, d'obtenir le soutien financier d'investisseurs institutionnels et d'autres établissements de prêt.

Les **promoteurs de projets ont donc plus de chances d'obtenir un financement pour des projets présentant un profil de risque plus élevé** et qui, jusqu'à présent, ne pouvaient pas bénéficier d'une aide financière, ou tout au moins pas de cette envergure.

## Maximiser les chances pour garantir l'investissement

Les promoteurs de projets peuvent bénéficier de tous les avantages offerts par le FEIS grâce à des services sur-mesure :

Vous pouvez obtenir une assistance sur la plateforme européenne de conseil en investissement (EIAH) accessible via l'adresse <http://www.eib.org/eiah>, notamment sur des aspects techniques comme l'utilisation de l'assistance technique, la structuration du projet, mais aussi des conseils en financement, une aide au renforcement des capacités ou encore des conseils politiques afin de rendre vos projets **plus attractifs pour les investisseurs**.

Si le coût total de votre projet nécessite au moins 10 millions d'euros d'investissement, vous pouvez le faire connaître plus largement en l'inscrivant sur le Portail européen des projets d'investissement (EIPP) : [ec.europa.eu/eipp](http://ec.europa.eu/eipp). Ce nouveau portail permet aux promoteurs de projets (publics ou privés) basés dans l'UE de se faire connaître auprès d'investisseurs potentiels du monde entier.

## Rejoignez l'initiative InvestEU

Pour obtenir les toutes dernières actualités du Plan d'investissement pour l'Europe,

[#investEU](http://ec.europa.eu/invest-eu)



**Le plan d'investissement pour l'Europe – quels sont les avantages pour les promoteurs de projet ?**  
**Investissons dans l'UE**  
**#investEU**



## Qui peut solliciter un financement du FEIS dans le cadre du « Volet Infrastructure et Innovation » ?

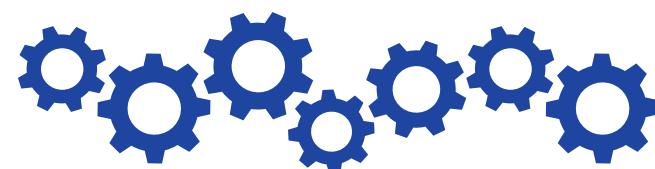
Tous les promoteurs de projets privés ou publics étant rattachés à une entité juridique publique ou privée installée dans l'UE peuvent solliciter un financement. Le financement peut bénéficier à des projets dans des pays tiers, dans le cadre de projets transfrontaliers associant des pays de l'UE.

## Quel type de projet peut bénéficier du financement ?

Le FEIS finance des projets économiquement et technique-ment viables, y compris ceux présentant un profil de risque élevé, dans la mesure où ils répondent aux critères de la BEI en matière de faisabilité bancaire (« bancabilité »).



- **Les projets d'innovation et les projets présentant un profil de risque plus élevé :** les projets ou les entités financés par le FEIS ne doivent pas nécessairement présenter un risque élevé mais le FEIS permet effectivement d'**augmenter la capacité de prise de risque** des opérateurs et des intermédiaires financiers lorsque cela est nécessaire.
- **Le plan d'investissement se concentre sur des projets dans les secteurs d'importance cruciale pour l'économie européenne.** Cela inclue notamment :
  - les infrastructures stratégiques dans le domaine du numérique, des transports et de l'énergie
  - les projets durables sur le plan environnemental (énergies renouvelables et utilisation rationnelle des ressources)
  - les projets liés à l'aménagement urbain et rural et au développement social
  - les projets liés à l'éducation et à la formation, la recherche-développement et l'innovation



## Comment bénéficier du financement ?

Les promoteurs privés ou publics peuvent soumettre leur demande de prêt à la Banque européenne d'investissement. En cas de besoin de financement inférieur à 25 millions d'euros, il est préférable que les promoteurs regroupent leurs projets selon une logique thématique ou géographique sur des plateformes de co-investissement (prêts-cadres, fonds spéciaux) avant de les soumettre à la BEI.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [http://www.eib.org/projects/cycle/applying\\_loan/](http://www.eib.org/projects/cycle/applying_loan/).

